



Initiative pour l'avenir des grands fleuves

La place du fleuve dans l'atténuation et l'adaptation de nos sociétés au changement climatique.

Le changement climatique représente une menace réelle pour l'aménagement et la mise en valeur durable des ressources en eau des bassins versants à travers le monde. Aussi, les acteurs de la communauté scientifique du secteur Climat/Eau sont unanimes sur le fait que les principaux bassins versants en Afrique et dans d'autres régions tropicales seront parmi les plus touchés à des degrés divers par les fluctuations climatiques.

Par ailleurs, le niveau très élevé d'interdépendance entre les pays d'Afrique de l'Ouest à l'égard de l'eau, représente à la fois une formidable opportunité de Coopération et d'Intégration entre pays riverains mais aussi une source potentielle de tensions et de conflits. Par conséquent, il est nécessaire de réduire la vulnérabilité actuelle face à la variabilité et au changement climatiques et d'envisager différentes options d'adaptation possibles pour prévenir ou gérer le cas échéant le pire des scénarios.

Aussi, durant ces dernières décennies, la dégradation des bassins versants et des terres par exemple dans les différents Pays d'Afrique de l'Ouest, à tendance à compromettre de manière significative la capacité des écosystèmes à fournir, maintenir et réguler les fonctions et services essentiels, y compris la résistance à la variabilité climatique et aux catastrophes naturelles.

Cette situation a amené les autorités politiques des pays concernées, à créer dans les années 1970 à 1980, des Organismes de Bassins en tant que cadre institutionnel à travers lequel les solutions idoines devaient être conçues et mises en œuvre pour faire face au problème. Cette option qui s'est révélée à l'application très pertinente parce qu'ayant permis aux Etats riverains de mettre en synergie leurs moyens humains et financiers pour co-gérer des cours d'eau en partage, investir en ensemble pour réaliser des infrastructures et partager les bénéfices suivant une clé de répartition des coûts et charges. C'est l'exemple de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) créée en mars 1972 par la Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Ils ont été rejoints par la Guinée en 2006.

L'expérience de la mise en œuvre de cette réponse qui consiste à réaliser des aménagements structurants dans un bassin versant, nous enseigne que la planification de l'adaptation au Changement Climatique doit être basée entre autres, sur l'exploitation des dernières informations scientifiques disponibles concernant le climat et les scénarios d'impacts, afin d'identifier et de gérer les risques éventuels et les vulnérabilités préconisées à court, moyen et long termes. L'acquisition de ces connaissances scientifiques indispensables implique la mise en place de Systèmes de Monitoring performants.

A ce propos, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les constats suivants ont pu être faits au niveau de l'Afrique de l'Ouest : *lors des cinquante dernières années, les bassins versants d'Afrique de l'Ouest ont tous connu une réduction substantielle de la moyenne pluviométrique et une baisse des volumes d'eau qui transitent dans les grands cours d'eau tels que les fleuves Niger, Sénégal, Gambie, Volta, etc.* Plusieurs publications confirment cette tendance avec des périodes de forts déficits en 1972-73, 1982-84 et en 1997. Une analyse historique des séries pluviométriques montre une tendance claire du déplacement des isohyètes vers le sud qui reflète une diminution des précipitations à travers l'Afrique de l'Ouest avec des saisons de pluies plus courtes suivies de longues périodes de sécheresse pendant lesquelles l'évaporation et l'évapotranspiration atteignent des niveaux maximums (CSAO-SWAC et al., 2008; CRDI,2007). Une réduction

de la moyenne des précipitations annuelles allant de 15% à plus de 30% a été enregistrée dans diverses régions depuis 1970. Celle-ci s'accompagne de sécheresses récurrentes et d'une grande variation au début des différentes saisons, ayant entraîné des baisses encore plus marquées des débits des fleuves (ENDA et al., 2007; UICN, 2004).

A titre illustratif : le débit du fleuve Niger a baissé de 30% entre 1971 et 1989; ceux des fleuves Sénégal et Gambie ont chuté de près de 60%, contre une baisse des précipitations de l'ordre de 25% en moyenne annuelle, dans le même bassin et pour les mêmes périodes de référence. Globalement, le débit moyen des grands fleuves de la région a subi une baisse de 30% à 60% depuis le début des années 1970. Cette variation concomitante très prononcée par rapport à la baisse des niveaux de précipitations s'explique par une combinaison de facteurs climatiques et une augmentation de la demande en eau (CSAO-SWAC et al., 2008; UICN, 2004).

En tenant compte des observations et constats scientifiques ci-dessus, la conclusion est évidente que les bassins versants sont d'une part, des zones extrêmement vulnérables aux impacts du Changement Climatique, mais heureusement que d'autre part, ils représentent en même temps les espaces les plus appropriés pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces et efficientes au niveau structurant. En effet, il est admis que les impacts majeurs du Changement Climatique se traduisent quasiment toujours dans le cadre d'un bassin versant par deux phénomènes extrêmes : soit trop d'eau avec forte probabilité d'inondation, soit un déficit et donc une pénurie et une incapacité à allouer aux différents usages les volumes d'eau nécessaires à la bonne conduite de leurs activités socioéconomiques au niveau de leurs terroirs.

A ce propos, l'expérience en Afrique de l'Ouest, notamment dans le bassin du fleuve Sénégal, nous amène à proposer que l'IAGF encourage la construction d'infrastructures structurantes tels que :

- des barrages à usages multiples avec de grands réservoirs comme Manantali sur le fleuve Sénégal (11, 5 milliards de m³). Cela permet entre autres, de réguler le débit du cours d'eau toute l'année mais aussi d'utiliser cette grande réserve d'eau pour générer de l'énergie propre et beaucoup moins chère comparée à l'énergie générée à travers des centrales à fuel ou à gaz ;
- des barrages anti-sel pour bloquer la remontée de la langue salée, notamment au niveau des estuaires comme c'est le cas du Barrage de Diama pour accroître les volumes d'eau douce à mettre à la disposition de différents usagers (irrigation, eau potable, environnement, pâturage, recharge des nappes phréatiques, etc.

Evidemment en faisant ces propositions, L'IAGF devra aussi organiser la réflexion pour contribuer à proposer des actions de mitigation des impacts négatifs qui seraient engendrés par la réalisation de ces grands aménagements structurants.

L'IAGF doit également promouvoir la mise en place partout où c'est nécessaire, de dispositifs performants et modernes de suivi évaluation pour permettre aux différents acteurs de disposer en permanence d'une masse de données exhaustive et fiable pour faciliter la planification des mesures d'adaptation mais aussi et surtout pour évaluer par la suite leur mise en œuvre sur le terrain afin d'apporter les corrections appropriées.

Enfin, l'IAGF doit s'impliquer aux côtés des partenaires politiques, techniques et financiers des Pays se trouvant dans les zones les plus vulnérables, notamment les Pays de l'Afrique de l'Ouest, pour contribuer à renforcer leurs capacités sur le triple plan des ressources humaines, des moyens financiers et de l'acquisition d'équipements adéquats.

Nouakchott le 17 Septembre 2016

Tamsir NDIAYE,
Directeur Général de la SOGED/OMVS
ndiayetamsir2002@yahoo.fr
Tél : +222 44 00 88 77

